

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance ordinaire du 27 mars 2018

- Convocation en date du 19 mars 2018 -

sous la présidence de Monsieur Jean-Luc SCHICKELE, Maire

Secrétaire de séance : Madame Caroline PFISTER

MEMBRES PRESENTS :

M. SCHICKELE Jean-Luc, Maire, Mme GROSJEAN Anne, M. GALLOIS Jean-Paul, Mme PFISTER Caroline, M. REBITZER René, Mme CORTIULA Lisbeth, M. DECKERT Marc, Adjoints.

Mme DIETRICH Germaine, M. ROPP André, M. WEISS Guy-Michel, M. STRZELCZYK Gilles, Mme SPINELLA Annie, M. UTTER Christophe, Mme KELHETTER PION Danièle, Mme SAOULIAK Stéphanie, M. DEMIR Omer, M. BERNARD Raymond, Mme DESSEREE Martine, Mme HAGELBERGER-GUG Eléonore, Mme SARREMEJEAN Annie.

MEMBRES ABSENTS EXCUSES :

Mme BRECKLE Martine qui a donné procuration à M. REBITZER René.

M. WELLER Charles qui a donné procuration à Mme GROSJEAN Anne.

Mme DECKERT Patricia qui a donné procuration à M. GALLOIS Jean-Paul.

Mme MELENDEZ Céline qui a donné procuration à M. SCHICKELE Jean-Luc.

M. ZUCKSCHWERT Patrice qui a donné procuration à Mme DESSEREE Martine.

M. GASS Sébastien qui a donné procuration à M. BERNARD Raymond.

MM. SCHULTHEISS Patrick et STECK Martial qui n'ont pas donné procuration.

MEMBRE ABSENT :

Mme BOUTY Elodie.

-
- ^ Madame Caroline PFISTER a été désignée comme secrétaire de séance, fonction qu'elle a acceptée.
 - ^ Le procès-verbal de la séance du 13 février 2018 a été approuvé à l'unanimité.
 - ^ L'ordre du jour de la séance a été adopté à l'unanimité.
 - ^ Rapport des délégations permanentes : néant
-

Puis, le Conseil a pris les décisions suivantes :

N° 06/18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE FORET COMMUNALE

Madame Anne GROSJEAN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées durant l'exercice 2017 ainsi que la balance générale des différents comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

Monsieur le Maire ayant quitté la salle,

par 21 voix pour et 4 abstentions (MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT, Mme DESSEREE et M. GASS)

APPROUVE et arrête comme suit le compte administratif 2017 du budget annexe de la forêt communale à :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	16 805,02 €	0,00 €	16 805,02 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	127 957,83 €	175 005,06 €	127 957,83 €	175 005,06 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	127 957,83 €	191 810,08 €	127 957,83 €	191 810,08 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 852,25 €	0,00 €	63 852,25 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	127 957,83 €	191 810,08 €	127 957,83 €	191 810,08 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	63 852,25 €	0,00 €	63 852,25 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnaît la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 07/18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « BRASSERIE »

Madame Anne GROSJEAN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées durant l'exercice 2017 ainsi que la balance générale des différents comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

Monsieur le Maire ayant quitté la salle

par 21 voix pour et 4 abstentions (MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT, Mme DESSEREE et M. GASS)

APPROUVE et arrête comme suit le compte administratif 2017 du budget annexe Brasserie à :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	125 829,19 €	0,00 €	18 118,73 €	0,00 €	143 947,92 €
Opérations de l'exercice	38 924,85 €	46 085,38 €	120 189,66 €	120 459,47 €	159 114,51 €	166 544,85 €
TOTAUX	38 924,85 €	171 914,57 €	120 189,66 €	138 578,20 €	159 114,51 €	310 492,77 €
Résultats de clôture	0,00 €	132 989,72 €	0,00 €	18 388,54 €	0,00 €	151 378,26 €
Restes à réaliser	30 482,40 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	30 482,40 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	69 407,25 €	171 914,57 €	120 189,66 €	138 578,20 €	189 596,91 €	310 492,77 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	102 507,32 €	0,00 €	18 388,54 €	0,00 €	120 895,86 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 08/18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET ANNEXE « DOME »

Madame Anne GROSJEAN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées durant l'exercice 2017 ainsi que la balance générale des différents comptes.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
Monsieur le Maire ayant quitté la salle
par 21 voix pour et 4 abstentions (MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT, Mme DESSEREE et M. GASS)

APPROUVE et arrête comme suit le compte administratif 2017 du budget annexe Dôme à :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	0,00 €	0,00 €	0,00 €	31 017,41 €	0,00 €	31 017,41 €
Opérations de l'exercice	0,00 €	0,00 €	155 558,94 €	174 424,71 €	155 558,94 €	174 424,71 €
TOTAUX	0,00 €	0,00 €	155 558,94 €	205 442,12 €	155 558,94 €	205 442,12 €
Résultats de clôture	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 883,18 €	0,00 €	49 883,18 €
Restes à réaliser	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
TOTAUX CUMULES	0,00 €	0,00 €	155 558,94 €	205 442,12 €	155 558,94 €	205 442,12 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	0,00 €	0,00 €	49 883,18 €	0,00 €	49 883,18 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 09/18 : COMPTE ADMINISTRATIF 2017 – BUDGET PRINCIPAL

Madame Anne GROSJEAN, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal l'ensemble des recettes et dépenses enregistrées durant l'exercice 2017 ainsi que la balance générale des différents comptes et restes à réaliser.

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
Monsieur le Maire ayant quitté la salle,
par 21 voix pour et 4 abstentions (MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT, Mme DESSEREE et M. GASS)

APPROUVE et arrête comme suit le compte administratif 2017 de la Ville à :

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
Résultats reportés	195 560,42 €	0,00 €	0,00 €	673 632,10 €	195 560,42 €	673 632,10 €
Opérations de l'exercice	594 942,01 €	928 640,02 €	4 462 537,18 €	5 084 349,08 €	5 057 479,19 €	6 012 989,10 €
TOTAUX	790 502,43 €	928 640,02 €	4 462 537,18 €	5 757 981,18 €	5 253 039,61 €	6 686 621,20 €
Résultats de clôture		138 137,59 €	0,00 €	1 295 444,00 €	0,00 €	1 433 581,59 €
Restes à réaliser	268 903,65 €	149 084,37 €	0,00 €	0,00 €	268 903,65 €	149 084,37 €
TOTAUX CUMULES	1 059 406,08 €	1 077 724,39 €	4 462 537,18 €	5 757 981,18 €	5 521 943,26 €	6 835 705,57 €
RÉSULTATS DÉFINITIFS	0,00 €	18 318,31 €	0,00 €	1 295 444,00 €	0,00 €	1 313 762,31 €

Constate, pour la comptabilité, les identités de valeur avec les indications du compte de gestion relatives au report à nouveau, au résultat de fonctionnement de l'exercice et au fonds de roulement, du bilan de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,

Reconnait la sincérité des restes à réaliser,

Vote et arrête les résultats définitifs tels que résumés ci-dessus.

N° 10/18 : APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2017

LE CONSEIL MUNICIPAL

Après s'être fait présenter les budgets primitifs 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Trésorier, accompagné des états de développement des comptes de tiers, ainsi que l'actif, l'état du passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après avoir entendu et approuvé les comptes administratifs de l'exercice 2017,

Après s'être assuré que le Trésorier a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016 de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnés, et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire,

Statuant sur l'exécution des budgets de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires,

Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECLARE que les comptes de gestion dressés pour l'exercice 2017 par le Trésorier Municipal, visé et certifié par l'ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve.

N° 11/18 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET PRINCIPAL

Considérant la délibération précédente n° 09/18 du 27 mars 2018 approuvant le compte administratif du budget principal 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
INVEST	-195 560,42 €		333 698,01 €	Dépenses 268 903,65 €	-119 819,28 €	18 318,31 €
FONCT	1 193 938,99 €	520 306,89 €	621 811,90 €	Recettes 149 084,37 €		1 295 444,00 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'affecter le résultat 2017 du budget principal comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU	31/12/2017	1 295 444,00 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		600 000,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		695 444,00 €
Total affecté au c/ 1068 :		600 000,00 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		138 137,59 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		695 444,00 €

N° 12/18 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET FORET

Considérant la délibération précédente n° 06/18 du 27 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017 de la Forêt,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				0,00 €		
FONCT	16 805,02 €	0,00 €	47 047,23 €	Recettes		63 852,25 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat 2017 du budget annexe forêt comme suit :

EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT CUMULE AU	31/12/2017	63 852,25 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		63 852,25 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		63 852,25 €

N° 13/18 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET BRASSERIE

Considérant la délibération précédente n°07/18 du 27 mars 2018 approuvant le compte administratif 2017 du budget de la Brasserie,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	125 829,19 €		7 160,53 €	30 482,40 €	-30 482,40 €	102 507,32 €
				0,00 €		
FONCT	18 118,73 €	0,00 €	269,81 €	Recettes		18 388,54 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat 2017 du budget annexe Brasserie comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	18 388,54 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		18 388,54 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
RESULTAT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		132 989,72 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		18 388,54 €

N° 14/18 : AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2017 - BUDGET DÔME

Considérant la délibération précédente n°08/18 du 27 mars 2018 approuvant le compte administratif du budget du Dôme 2017,

Constatant que le compte administratif présente les résultats suivants,

	RESULTAT CA 2016	VIREMENT A LA SF	RESULTAT DE L'EXERCICE 2017	RESTES A REALISER 2017	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
				Dépenses		
INVEST	0,00 €		0,00 €	0,00 €	0,00 €	0,00 €
				Recettes		
FONCT	31 017,41 €	0,00 €	18 865,77 €			49 883,18 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement),

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité

DECIDE d'affecter le résultat 2017 du budget annexe Dôme comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	49 883,18 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		0,00 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0,00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		49 883,18 €
Total affecté au c/ 1068 :		0,00 €
EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2017	
Solde d'exécution de la section d'investissement à reporter (Ligne 001)		0,00 €
Résultat de fonctionnement reporté (Ligne 002)		49 883,18 €

N° 15/18 : FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION DES CONTRIBUTIONS DIRECTES COMMUNALES 2018

Considérant la présentation des prévisions budgétaires 2018,

Considérant la proposition de Monsieur le Maire de maintenir les taux communaux des taxes locales au même niveau qu'en 2017,

Considérant l'avis favorable de la commission communale des finances,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

FIXE par conséquent pour l'exercice 2018 les taux suivants :

▲	taxe d'habitation :	19,14 %
▲	taxe foncière sur propriétés bâties :	16,09 %
▲	taxe foncière sur propriétés non bâties :	42,91 %
▲	contribution foncière des entreprises :	18,68 %

INSCRIT au budget primitif principal 2018 la recette prévisionnelle correspondante s'élevant à la somme de 2 581 000€ (deux millions cinq cent quatre-vingt-un mille euros).

N° 16/18 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 – FORET COMMUNALE

Madame GROSJEAN Anne, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif annexe - forêt communale 2018, sur proposition de la commission communale des finances,

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
par 22 voix pour et 4 abstentions (MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT, Mme DESSEREE et M. GASS)*

DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif annexe de la forêt 2018 aux sommes suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<i>RECETTES</i>	216 852,25 €	0 €	216 852,25 €
<i>DEPENSES</i>	216 852,25 €	0 €	216 852,25 €

N° 17/18 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 - BRASSERIE

Madame GROSJEAN Anne, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif – annexe Brasserie 2018, sur proposition de la commission communale des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 22 voix pour et 4 abstentions (MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT, Mme DESSEREE et M. GASS)

DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif annexe Brasserie 2018, aux sommes suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<i>RECETTES</i>	139 443,54 €	187 989,72 €	327 433,26€
<i>DEPENSES</i>	139 443,54 €	187 989,72 €	327 433,26€

N° 18/18 : BUDGET PRIMITIF ANNEXE 2018 - DÔME

Madame GROSJEAN Anne, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif - annexe Dôme 2018, sur proposition de la commission communale des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 22 voix pour et 4 abstentions (MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT, Mme DESSEREE et M. GASS)

DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif annexe Dôme 2018 aux sommes suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<i>RECETTES</i>	197 883,18 €	0 €	197 883,18 €
<i>DEPENSES</i>	197 883,18 €	0 €	197 883,18 €

N° 19/18 : BUDGET PRIMITIF PRINCIPAL VILLE DE MUTZIG 2018

Madame GROSJEAN Anne, Adjointe au Maire, présente au Conseil Municipal le projet de budget primitif – Ville de Mutzig 2018, sur proposition de la commission communale des finances,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 22 voix pour et 4 contre (MM. BERNARD, ZUCKSCHWERT, Mme DESSEREE et M. GASS)

DECIDE d'approuver et d'arrêter le budget primitif principal Ville de Mutzig 2018 aux sommes suivantes :

	FONCTIONNEMENT	INVESTISSEMENT	TOTAL
<i>RECETTES</i>	5 433 944,00 €	1 640 221,96 €	7 074 165,96€
<i>DEPENSES</i>	5 433 944,00 €	1 640 221,96 €	7 074 165,96€

N° 20/18 : DEMANDE DE SUBVENTIONS AU TITRE D'OPERATIONS D'INVESTISSEMENT 2018

Considérant les opérations d'investissements inscrits au budget 2018,

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

à l'unanimité

AUTORISE Monsieur le Maire à présenter des dossiers de demande de subvention dans le cadre des dispositifs de subventionnement de l'Etat, Leader + et Conseil départemental et des plans de financement prévisionnels détaillés en annexe de la présente pour les opérations suivantes inscrites au budget 2018 :

- Réalisation d'un préau pour l'école primaire Rohan et l'école primaire R. Schickelé
- Réalisation d'un skate-park
- Mise en place de systèmes de contrôle d'accès pour sécuriser les écoles
- Mise en place de bornes d'accès numériques et affichage numérique dynamique
- Mise en place d'une couverture WIFI du Centre culturel du Château des Rohan
- Mise en place d'un hot-spot WIFI à Tremplin Entreprises
- Installation de tableaux numériques interactifs dans les écoles
- Développement des moyens de communication, de promotion et d'accueil des entreprises à Tremplin Entreprises

N° 21/18 : ATTRIBUTION D'UNE SUBVENTION POUR UNE CLASSE DE DECOUVERTE

Considérant l'organisation d'une classe de découverte par une classe de l'école R. Schickelé en Haute-Savoie du 28 mai au 1^{er} juin 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

à l'unanimité

DECIDE d'attribuer une aide financière de 792 € (33 élèves x 24 €) dans le cadre de cette classe de découverte.

N° 22/18 : ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS A DES ASSOCIATIONS

Considérant la demande de subvention de l'Amicale du personnel de la commune de Mutzig qui organise notamment les Noël des enfants du personnel et la fête de Noël du personnel communal ;

Considérant la participation de l'Association des Perles Noires du Canton de Rosheim à l'animation du marché de Pâques 2018 ;

*LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE d'attribuer une subvention de 4 500 € à l'Amicale du personnel de la commune de Mutzig.

DECIDE d'attribuer une subvention de 380 € à l'Association des Perles Noires du Canton de Rosheim pour l'animation du marché de Pâques 2018.

**N° 23/18 : COMITE TECHNIQUE - ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 –
RENOUVELLEMENT DU RATTACHEMENT DU CCAS AU COMITE TECHNIQUE
DE LA VILLE ET AU COMITE D'HYGIENE DE SECURITE ET DES CONDITIONS
DE TRAVAIL**

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics et notamment les articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que les représentants du personnel au sein des instances locales du Comité Technique vont être renouvelés lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Considérant que l'effectif du personnel au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer la nécessité de la mise en place d'un Comité Technique local et d'un CHSCT est de 83 agents (79 à la commune et 4 au CCAS) ;

Considérant les délibérations concordantes, du Conseil d'Administration du CCAS n° 35/14 du 7 octobre 2014 et du Conseil Municipal n° 73/14 du 16 septembre 2014, décidant du rattachement du CCAS au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la ville de Mutzig ;

Considérant l'intérêt de disposer d'un Comité Technique unique compétent pour l'ensemble des agents de la commune et du CCAS ;

Considérant la délibération du Conseil d'Administration du CCAS n° 06/18 du 1^{er} mars 2018 validant le renouvellement du rattachement du CCAS au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la ville de Mutzig ;

Considérant l'avis favorable des organisations syndicales représentées au sein du Comité Technique local ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

*Après avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE de maintenir le rattachement du Centre Communal d'Action Sociale au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la ville de Mutzig.

N° 24/18 : COMITE TECHNIQUE - ELECTIONS PROFESSIONNELLES 2018 – FIXATION DU NOMBRE DE REPRESENTANTS DU PERSONNEL AU COMITE TECHNIQUE, MAINTIEN DU PARITARISME ET RECUEIL DE L'AVIS DES REPRESENTANTS DE LA COLLECTIVITE

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale et notamment les articles 32, 33 et 33-1 ;

Vu le décret n°85-565 du 30 mai 1985 modifié relatif aux comités techniques des collectivités territoriales et leurs établissements publics et notamment les articles 1, 2, 4, 8 et 26 ;

Vu le décret n°85-603 du 10 juin 1985 modifié relatif à l'hygiène et à la sécurité au travail ainsi qu'à la médecine préventive dans la fonction publique territoriale ;

Considérant que les représentants du personnel au sein des instances locales du Comité Technique vont être renouvelés lors des élections professionnelles du 6 décembre 2018 ;

Considérant que l'effectif du personnel au 1^{er} janvier 2018 servant à déterminer le nombre de représentants du personnel au sein du Comité Technique local est de 83 agents (79 à la commune et 4 au CCAS) et que par conséquent le nombre de représentants titulaires du personnel doit se situer entre 3 et 5 ;

Considérant les délibérations concordantes du Conseil d'Administration du CCAS n° 06/18 du 1^{er} mars 2018 et du Conseil Municipal n° 23/18 du 27 mars 2018, décidant du rattachement du CCAS au Comité Technique et au Comité d'Hygiène de Sécurité et des Conditions de Travail de la ville de Mutzig ;

Considérant l'avis favorable des organisations syndicales représentées au sein du Comité Technique local lors de la réunion de concertation du 20 mars 2018 dans le prolongement de la consultation écrite adressée le 12 mars 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

*après en avoir délibéré
à l'unanimité*

DECIDE de maintenir le nombre de représentants titulaires du personnel à 3 et un nombre égal de représentants suppléants au sein du Comité Technique ;

DECIDE de maintenir le paritarisme numérique au Comité Technique en fixant un nombre de représentants de la collectivité égal à celui des représentants titulaires et suppléants du personnel ;

DECIDE de maintenir le recueil de l'avis des représentants de la collectivité au niveau du Comité Technique.

N° 25/18 : AUTORISATION DE SIGNER DES DOSSIERS DE DEMANDES D'AUTORISATIONS D'URBANISME POUR DES PROJETS D'INVESTISSEMENT 2018

Considérant les projets d'investissement inscrits au budget 2018 ;

LE CONSEIL MUNICIPAL

après en avoir délibéré

par 22 voix pour, 2 voix contre (MM. BERNARD et GASS) et 2 abstentions (M. ZUCKSCHWERT et Mme DESSEREE)

AUTORISE Monsieur le Maire à signer les dossiers de demandes d'urbanisme adéquates pour les opérations suivantes :

- La réalisation de préaux au niveau des écoles Rohan et Schickele (sur 2018 et 2019),
- L'aménagement d'un « skate parc »,
- La rénovation de la toiture et des façades de l'annexe de la mairie,
- La démolition partielle du bâtiment du Café de l'Europe,
- La démolition partielle de bâtiments menaçants ruine dans le secteur Schlossmatten (parcelle 302 section 12) à proximité du pont de la rue du Moulin,
- Les travaux de mise aux normes d'accessibilité de certains bâtiments communaux (mairie, écoles, églises, maison de la petite enfance, maison d'accueil des sportifs, château des Rohan, salle de l'ancienne perception, Dôme).

N° 26/18 : RYTHMES SCOLAIRES DES ECOLES DE MUTZIG POUR LA RENTREE 2018

Vu l'article L. 2121-29 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 relatif aux dérogations à l'organisation de la semaine scolaire dans les écoles maternelles et élémentaires publiques,

Considérant que le décret n° 2017-1108 du 27 juin 2017 susvisé, permet au directeur académique des services de l'éducation nationale, sur proposition conjointe d'une commune ou d'un établissement public de coopération intercommunale et d'un ou plusieurs conseils d'école, d'autoriser des adaptations à l'organisation de la semaine scolaire ayant pour effet de répartir les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours ;

Considérant que la parution de ce décret à quelques jours de la fin de l'année scolaire 2016/17, avait amené à conserver l'organisation du temps scolaire sur une semaine de 4,5 jours pour la rentrée de septembre 2017 ;

Considérant qu'une concertation a été mise en œuvre entre la municipalité, les équipes enseignantes et les parents d'élèves afin de préparer sereinement une éventuelle transition pour la rentrée 2018 et que le sujet de l'évolution des rythmes scolaires a donc été abordé lors des conseils d'écoles, d'une commission scolaire et d'échanges avec les différentes équipes enseignantes ainsi qu'avec les associations de parents d'élève ;

Considérant que d'une part, les conseils d'école du groupe scolaire Hoffen et de l'école Rohan se sont positionnés majoritairement pour un retour à la semaine de 4 jours et que le conseil d'école du groupe scolaire René Schickele s'est positionné majoritairement pour le maintien de la semaine de 4,5 jours ;

Considérant que d'autre part, l'agrégation des votes émis lors des 3 conseils d'école aboutit aux résultats suivants : 59,37 % des votes pour une semaine de 4 jours, 34,37 % des votes pour une semaine de 4,5 jours et 6,26 % d'abstention ;

Considérant par conséquent qu'à l'issue des conseils d'école, une majorité se dégage en faveur d'une organisation de la semaine scolaire sur 4 jours à compter de la rentrée de septembre 2018 ;

Considérant par ailleurs l'exposé de M le Maire et de Mme Caroline PFISTER, adjointe aux affaires scolaires ;

LE CONSEIL MUNICIPAL
après en avoir délibéré
par 25 voix pour et 1 abstention (Mme KELHETTER PION)

APPROUVE le retour à la semaine de 4 jours (lundi, mardi, jeudi, vendredi) à compter de la rentrée scolaire 2018/2019 (les horaires seront précisés après discussion en réunion de la commission scolaire),

CHARGE M. le Maire de transmettre l'avis du conseil municipal à M. le Directeur Académique des Services de l'Education Nationale pour demander l'adaptation de l'organisation de la semaine scolaire en répartissant les heures d'enseignement hebdomadaires sur huit demi-journées réparties sur quatre jours.
